

Les subsides

l'attitude de l'opposition officielle, savoir le parti progressiste conservateur, et de constater qu'elle s'oppose à ce que le gouvernement canadien tente d'aider les municipalités à assumer pleinement leurs responsabilités dans le domaine du développement des plans directeurs des municipalités ou dans le domaine du développement urbain. Je crois qu'il nous faut absolument donner davantage de ressources financières et de responsabilités immédiates aux municipalités pour qu'elles puissent assumer un rôle qu'elles peuvent pleinement jouer et bien mieux que les provinces elles-mêmes.

[Traduction]

M. Paproski: Faites votre travail. Cessez de faire campagne pour le Québec. Faites ce que l'on vous paie pour faire.

Mme Pigott: Je ne suis pas surprise que vous figuriez sur la liste noire de M. Lévesque.

M. Paproski: A cause de vous, le Parti québécois a gagné la dernière élection. Nous savons ce qui s'est passé le 15 novembre.

[Français]

M. Ouellet: Je pense que les honorables députés du parti progressiste conservateur n'aiment pas beaucoup se faire dire leurs vérités, mais, à mon avis, ils sont pris dans leur propre piège en voulant tenter de critiquer le gouvernement canadien et en répétant simplement des balivernes que l'on entend depuis des années de la part de certains politiciens provinciaux qui, au fond, sont trop jaloux de leurs propres responsabilités. Monsieur l'Orateur, je veux répéter que le gouvernement canadien n'a aucune ambition d'assumer des responsabilités qui ne lui sont pas dévolues par la Constitution. Le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère d'État des Affaires urbaines, ou par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ne veut qu'aider au premier chef ceux qui ont une responsabilité immédiate, c'est-à-dire les municipalités, à jouer pleinement leur rôle, et en collaboration avec les autorités municipales et provinciales, rendre de meilleurs services à tous les Canadiens. Voilà le rôle qui est le nôtre et que nous voulons jouer.

En terminant, monsieur l'Orateur, je ne peux faire autrement qu'en revenir aux reproches qui ont été adressés par l'opposition progressiste conservatrice à la création du programme d'isolation thermique, en laissant croire que les provinces n'avaient pas été consultées. La réalité, monsieur l'Orateur, est la suivante. Avant que mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) demande au gouvernement canadien de mettre en œuvre ce programme d'isolation thermique des maisons, il y a eu une réunion des ministres de l'Énergie du Canada, où tous les ministres ont demandé la création d'un tel programme.

Ce sont les ministres provinciaux qui eux-mêmes ont souhaité et voulu la création d'un programme national dans le domaine de la conservation et surtout de l'isolation thermique des maisons. Or, qu'est-ce que le gouvernement canadien a fait? Le gouvernement a dit: Voici un programme que nous sommes prêts à mettre en application. Nous sommes prêts à donner de l'argent jusqu'à concurrence de \$350 à tout Canadien qui voudra bien isoler sa maison conformément à un plan de sept ans. Les provinces, par ailleurs, doivent aussi faire quelque chose de tangible pour démontrer leur sérieux dans cet effort collectif de conserver l'énergie. Or, on a demandé aux provinces de poser des gestes concrets, ce que l'on a appelé des

[M. Ouellet.]

conditions pour permettre aux citoyens des provinces d'être admissibles au programme.

Les conditions qu'on a demandé aux provinces de mettre en application ne sont pas impossibles à réaliser, ce sont des conditions tout à fait simples et naturelles, savoir, premièrement, réduire la vitesse sur les routes; deuxièmement, établir dans les nouvelles constructions ce que l'on appelle le «block meter» de telle sorte que l'on pourra économiser de l'énergie en empêchant l'établissement d'un système central, afin de donner à chacun son propre système dans un édifice à appartements pour que l'on puisse réduire les dépenses excessives de chauffage; troisièmement, on a demandé aux provinces d'accepter une nouvelle norme de construction, norme qui permettrait de construire, pas pour le passé mais pour l'avenir, afin que les nouvelles résidences soient mieux isolées. Si on est obligé de dépenser de l'argent aujourd'hui pour améliorer des résidences qui ont été mal construites, mal isolées à l'origine, il ne faut pas continuer à faire cette erreur.

Nous avons demandé aux provinces de voir à ce que dans les nouvelles normes de construction on augmente les normes d'isolation des maisons. Ce n'est pas la fin du monde qu'on leur a demandé. Or, l'opposition semble s'opposer à ce qu'on ait demandé aux provinces de faire leur part dans le domaine de la conservation de l'énergie. Voici la réalité. Le gouvernement canadien met \$350 à la disposition de quiconque veut isoler sa maison, et aujourd'hui alors que les provinces constatent que c'est un bon programme, elles voudraient utiliser notre \$350 pour améliorer le programme et laisser croire aux gens que notre programme n'est pas parfait et qu'il pourrait être amélioré. Sans doute, monsieur l'Orateur, un programme peut toujours être amélioré.

Mais à l'honorable député et aux provinces qui ont critiqué notre programme, je réponds que s'ils veulent l'améliorer, qu'ils emploient plus de leur propre argent pour le faire, mais qu'ils ne prennent pas celui que le gouvernement canadien veut donner aux citoyens et ainsi qu'ils n'essaient pas de faire croire aux gens que ce sont eux qui vont offrir ce programme-là.

À mon avis, le programme d'isolation thermique des maisons est un programme exceptionnel, qui répond aux besoins de l'heure pour la conservation de l'énergie, et je suis content que finalement toutes les provinces canadiennes, après beaucoup de tergiversations, aient finalement compris que leur population le désirait et que ce programme sera maintenant accessible à l'ensemble du Canada et non pas seulement dans quelques provinces seulement.

● (1442)

[Traduction]

M. Paproski: Savez-vous ce que le mot consultation veut dire, André?

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Par respect pour le ministre, je l'ai laissé terminer son discours sans l'interrompre, mais cinq fois j'aurais pu invoquer le Règlement.

Des voix: Règlement.

M. Whiteway: J'invoque le Règlement parce qu'à cinq reprises—et le compte rendu confirmera mes dires—il a utilisé le mot «consultation». Plus précisément, il a dit «consultation avec les provinces et les municipalités».